Ville de Liège
Place du Marché, 2 – 4000 Liège

013400000100714

Direction de la Gestion de l'Espace public

SÉANCE DU 21 janvier 2022 - VI.C.3

Responsable administratif : MELEN Lionel
Tél: 04/238.30.05
Email: lionel.melen@liege.be

Le Collège communal,

Objet : GEP/2021/219/O/T - RESA - JVA
Intervention pour la coupure de l'éclairage public dans le cadre du feu d'artifice du 31/12/2019 de l'esplanade Saint-Léonard à LIEGE
Autorisation, en application de l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de procéder à l'imputation et l'exécution d'une dépense.

Vu l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article L1311-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipulant que " [....] En cas d'avis défavorable du directeur financier tel que prévu à l'article L1124-40, dans les cas prévus à l'article 64 du règlement général de la comptabilité communale ou encore en cas de refus dans le chef du directeur financier d'acquitter le montant de la dépense, ce dernier en informe le collège dans les dix jours. ;
Le collège peut alors décider, sous sa responsabilité, que la dépense est imputée et exécutée.
La délibération motivée du collège est jointe au mandat de paiement et information en est donnée immédiatement au conseil communal. Le collège peut également décider de soumettre sa décision à la ratification du conseil communal à sa plus proche séance." [...] ;

Vu la facture n°2580002390 du 8 janvier 2020 d'un montant de 369,49 EUR de la SA RESA Intercommunale (n° d'entreprise 0847 027 754), rue Sainte-Marie 11 à 4000 LIEGE, pour la coupure de l'éclairage public dans le cadre du feu d'artifice du 31/12/2019 de l'esplanade Saint-Léonard à LIEGE ;

Vu l'avis défavorable de M. le Directeur financier rendu en date du 3 décembre 2021, au motif qu'il n'y avait pas de bon de commande établi au préalable ;

Attendu que ledit bon de commande n'a pas été réalisé en temps utile suite à une erreur administrative ;

Vu son arrêté du 23 décembre 2021 engageant la somme de 369,49 EUR au nom de la S.A. "RESA" (T.V.A. 0847 027 754), rue Sainte-Marie, 11 - 4000 LIEGE sur l'article 426/140-48/2019/03 du 1er cahier de modifications budgétaires 2021 (clos ordinaire), pour la coupure de l'éclairage public dans le cadre du feu d'artifice du 31/12/2019 de l'esplanade Saint-Léonard à LIEGE ;

Considérant que la facture n°2580002390 doit être payée à la SA RESA;

Sur proposition de Monsieur l'Échevin des Travaux, des Bâtiments et des Espaces publics,

PREND ACTE de l'avis défavorable de M. le Directeur financier quant à l'engagement de la facture portant sur la coupure de l'éclairage public dans le cadre du feu d'artifice du 31/12/2019 de l'esplanade Saint-Léonard à LIEGE, d'un montant de 369,49 EUR (trois cent soixante-neuf euros quarante-neuf cents) au motif que le bon de commande n'a pas été réalisé en temps utile suite à une erreur administrative ;

AUTORISE l'imputation et l'exécution de la dépense précitée.

Information de la présente décision sera donnée immédiatement au Conseil communal.

PAR LE COLLÈGE

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIEGE - LIEGE - 2

Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER